



16ème législature

Question N° : 3115	De M. Sacha Houlié (Renaissance - Vienne)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale et jeunesse		Ministère attributaire > Éducation nationale et jeunesse
Rubrique > enseignement	Tête d'analyse >Financement du plan « un jeune un mentor »	Analyse > Financement du plan « un jeune un mentor ».
Question publiée au JO le : 15/11/2022 Réponse publiée au JO le : 14/02/2023 page : 1457		

Texte de la question

M. Sacha Houlié attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la nécessité d'augmenter le financement accordé au plan « un jeune un mentor » en vue d'atteindre les objectifs fixés pour 2023. Le plan « un jeune un mentor » annoncé par le Président de la République en mars 2021, a pour objectif d'accroître le nombre de jeunes bénéficiant de l'accompagnement d'un mentor : de 30 000 jeunes accompagnés en 2020, le plan a permis de toucher 100 000 jeunes en 2021 et en visait 200 000 en 2022. Ce plan a été financé à hauteur de 30 millions d'euros en 2021, dont 27 à destination des organisations lauréates des appels à projets lancés cette année-là. Ces crédits ont été reconduits à la même hauteur pour 2022 alors qu'il s'agissait de doubler les objectifs de l'année précédente. Pour poursuivre l'effort et atteindre l'objectif de 200 000 jeunes bénéficiaires pour 2023, les associations estiment l'effort budgétaire nécessaire à 44 millions d'euros alors même que les crédits inscrits en loi de finances initiale ne sont à date que de 27 millions d'euros. Dans ces circonstances, les organisations craignent de ne pas atteindre l'objectif qu'elles partagent avec le Gouvernement. Dès lors que l'affectation des crédits entre actions relèvent du pouvoir réglementaire, il souhaite savoir si son ministère entend redéployer une partie des crédits du programme jeunesse et vie associative en faveur de l'action portant le plan mentorat.

Texte de la réponse

Le plan « 1 jeune 1 mentor » porté par le Gouvernement est très ambitieux, avec des résultats déjà probants. En témoigne par exemple l'atteinte des 100 000 jeunes mentorés en 2021. Pour l'année 2022, les chiffres définitifs restent encore à consolider mais une progression significative sera enregistrée. A date, ce sont 61 associations qui ont déjà été accompagnées par l'État. En 2022, 27 M€ ont effectivement été inscrits en LFI. Grâce à un redéploiement de crédits au sein du programme jeunesse et vie associative, le Gouvernement a pu financer deux actions relevant du plan « 1 jeune 1 mentor », à hauteur d'environ 31,5 M€ : une première année de campagne de conventions pluriannuelles d'objectifs 2022-2024, bénéficiant à 32 structures lauréates ; un troisième appel à projets, bénéficiant à 6 associations lauréates. L'engagement du Gouvernement auprès des associations soutenues pour développer le mentorat en France est donc réaffirmé et s'inscrit dans le long terme grâce au dispositif de contractualisation pluriannuelle.